

*Initiatives ministérielles*

Il s'agit, à mon avis, d'un pas dans la bonne direction, car le développement durable devient plus qu'un simple concept. Non seulement les stratégies des ministères aideront le vérificateur général et le commissaire à surveiller les opérations gouvernementales en vue de la rédaction de leurs rapports au Parlement, mais elles serviront aussi de points de repère grâce auxquels le commissaire et le vérificateur général pourront évaluer le rendement de chaque ministère et déterminer à quel point les ministères parviennent à mettre l'accent sur le développement durable.

En passant, le vérificateur général et les intervenants ont déjà affirmé qu'ils avaient besoin de ce genre de points de repère. Nous devons montrer où nous faisons des progrès, où nous n'en faisons pas et expliquer nos échecs. Il ne s'agit pas d'une initiative sans lendemain autour de laquelle le gouvernement fait beaucoup de tapage pour l'oublier aussitôt. Tous les trois ans, chacune des ministères doit réviser sa stratégie de développement durable et le ministre doit déposer auprès du Parlement la stratégie mise à jour.

[Français]

Grâce à ces modifications, la population canadienne pourra jouer un rôle, celui de veiller à ce que le gouvernement réponde aux attentes en matière environnementale. Le vérificateur général sera autorisé à recevoir du public des pétitions portant sur des questions environnementales et à les transmettre au ministre concerné.

Le nombre et l'objet de pétitions reçues par les ministres ainsi que l'état de ces dossiers seront suivis et le commissaire fera un rapport à la Chambre des communes sur les résultats obtenus.

[Traduction]

Les modifications prévoient aussi que le commissaire fasse rapport tous les ans à la Chambre des communes pour le compte du vérificateur général. Ces rapports peuvent traiter de toute question relative au développement durable, de tout ce que le commissaire considère comme suffisamment important pour être porté à l'attention de la Chambre. Les rapports annuels du commissaire feront état notamment de la mesure dans laquelle les gouvernements et les ministères ont atteint les objectifs et les attentes établis dans leur propre stratégie.

Toutefois, le rapport annuel ne sera pas le seul rapport à renseigner la Chambre des communes sur nos progrès en matière environnementale.

• (1230)

Ces modifications assureront que le vérificateur général continuera de présenter, dans son propre rapport, des observations concernant l'environnement. C'est important, car les rapports du vérificateur général sont de portée plus générale et comprendront des considérations d'efficacité en rapport avec l'environnement. Un des devoirs du commissaire sera d'aider le vérificateur général à rédiger les parties de ces rapports qui intéressent l'environnement et le développement durable.

Nous assumons tout de suite nos obligations conformément à la Loi sur le vérificateur général, car nous sommes résolus à protéger l'environnement et à nous assurer que la protection de l'environnement soit au cœur des décisions que nous prenons en tant que société. Notre plan d'action visant à accélérer l'adoption de méthodes écologiques par le gouvernement peut se traduire dans le travail d'Environnement Canada. Ce plan compte cinq points: adopter une politique d'acquisition «verte» qui insiste sur la réduction, la réutilisation et l'achat de produits écologiquement sûrs; gérer la flotte de voitures du ministère de façon à réduire de 30 p. 100 en cinq ans les émissions de ces voitures; supprimer complètement le gaspillage dans nos bureaux; améliorer l'efficacité énergétique et économiser l'eau, notamment en vérifiant la consommation d'eau dans tous les immeubles d'Environnement Canada.

[Français]

Nous avons déjà à notre actif quelques réussites. Aux quartiers généraux d'Environnement Canada à Québec, à Sainte-Foy par exemple, la consommation d'eau a chuté de 9,6 millions de litres par année du fait de la mise en application de mesures efficaces d'économie d'eau. Cela démontre bien les bénéfices économiques qui pourraient être retirés d'un fonctionnement durable.

[Traduction]

Au Centre canadien des eaux intérieures, à Burlington, dans le comté de Hamilton—Wentworth, une utilisation plus efficace de l'énergie a permis de réduire les émissions d'oxyde de carbone de 5 900 tonnes. Cela équivaut aux émissions de 1 500 voitures. On économise donc assez d'énergie pour chauffer 525 foyers pendant un an.

Un autre exemple réside dans le guide du gouvernement «vert», qu'ont signé le premier ministre et tous les ministres afin d'aider les ministères fédéraux à faire du développement durable leur cheval de bataille. Les renseignements qu'il contient aideront le vérificateur général à faire rapport du degré de succès des ministères dans l'adoption de pratiques conformes au développement durable. Le premier ministre du Canada a signé ce guide parce qu'il croit que le développement durable nous concerne tous. Cela concerne tous les Canadiens.

Les gouvernements doivent établir leur stratégie dans l'ouverture et la transparence. Nous devons consulter des groupes de spécialistes tels que la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.

[Français]

Un autre exemple illustre bien le fait que nous faisons face à nos obligations. Le ministre des Finances et moi-même avons reçu un rapport d'un groupe de travail multipartite chargé de trouver les obstacles à de saines pratiques environnementales et les façons efficaces d'utiliser les instruments économiques.

Dans le dernier Budget, le gouvernement a suivi les recommandations à court terme du groupe de travail et nous espérons qu'il va en faire plus à long terme. La réponse établira comment le gouvernement pense agir pour utiliser non seulement les instruments